



Préavis N° 29

Au Conseil communal de Tannay

# PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 60'000.00 CHF DESTINÉ A FINANCER LA 1ère ÉTAPE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UAPE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

L'actuelle UAPE (Unité Accueil Petite Enfance) se trouve sur l'emplacement de l'ancienne déchèterie, un des rares terrains à Tannay sur lequel nous pourrions construire un petit immeuble.

Pour ce faire, nous devons, dans un premier temps, déménager l'UAPE logée dans un bâtiment provisoire depuis 13 ans. Après avoir étudié plusieurs emplacements, la Municipalité a décidé que la meilleure solution est de construire ce bâtiment à proximité de l'école se trouvant dans le parc du château.

Cet emplacement, classé en zone d'intérêt public, permet de regrouper petits et grands dans un environnement sans risque ni nuisance.

#### 2. Le projet

Suite à l'analyse de différentes solutions, la Municipalité a définitivement renoncé à déménager le local provisoire de l'UAPE car, bien qu'en bon état, il a subi le poids des années et son déplacement coûterait fort cher.

Il a été ensuite question de s'orienter vers la construction d'un bâtiment modulaire mais, vu la proximité de l'école et du site classés au recensement architectural régional, la Municipalité a opté pour une construction traditionnelle. En outre, la différence de prix entre modulaire et traditionnel s'est révélée relativement faible.

Actuellement, l'UAPE accueille 36 enfants dans un local d'environ 200 m2 ce qui est suffisant en fonction des besoins de la commune dans ce domaine. Après avoir consulté plusieurs instances et discuté avec des éducatrices afin de connaître leurs besoins en termes de répartition des locaux, il a été décidé de conserver à peu près la même surface.

# 3. Coût du projet

La commune de Tannay est assujettie à la loi cantonale sur les marchés publics. La mise en concurrence de chaque mandat dépend de l'importance financière du projet complet. En l'occurrence, au vu de la dimension du bâtiment, une procédure sur invitation est suffisante.

Vu l'aspect patrimonial de l'emplacement choisi, la Municipalité souhaite mettre en concurrence trois bureaux d'architectes. Cette manière de faire permet de juger différentes propositions architecturales et comparer le coût de chaque projet

Cette première étape est primordiale car elle permet ensuite de débuter la deuxième phase de la construction proprement dite dans les meilleures conditions.

Pour que la Municipalité puisse se déterminer en connaissance de cause, elle a fait appel à une société spécialisée dans le domaine des marchés publics. Ce mandat a été confié à la société Vallat en tant que bureau d'assistance au Maître d'ouvrage (BAMO) qui nous accompagnera jusqu'à la mise à l'enquête publique.

Société Vallat	38'000.00 CHF	montant forfaitaire
Indemnisation des concurrents	10'000.00 CHF	concurrents pas retenus (2)
Oppositions éventuelles	5'000.00 CHF	
Divers et imprévus	7'000.00 CHF	

TOTAL 60'000.00 CHF

## 5. Décision

En conclusion,

vu

: le préavis municipal N° 29 relatif à une demande de crédit de 60'000 CHF

vu : les rapports de la Commissions des finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la 1ère étape de la construction d'une nouvelle UAPE
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 60'000 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :

Denise Rudaz

Le Syndic :

Serge Schmidt

La Secrétaire adjointe:

Ariane Katzarkoff

Préavis N° 29 **2/2** 08.11 2018/dr/sb/10.03